

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Octobre 2025

Liste définitive - Version n° 1

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
102.09	Carrières de calcaire non taillé et fours à chaux, carrières de dolomies et fours à dolomies	Neutralisation	Indexation positive neutralisée (suite à la précédente indexation négative neutralisée), conformément au mécanisme de neutralisation sectoriel.	01-10-25
109.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 0,48 % : - des salaires minima et effectifs	01-10-25
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-25
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-25
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-25
124.00	Construction	Indexation	Indexation négative des indemnités de logement et de nourriture à appliquer Les montants sont : - Indemnité de logement : 16,41 € - Indemnité de nourriture : 34,36 €	01-10-25
124.00	Construction	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima	01-10-25
125.01	Exploitations forestières	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT	01-10-25
125.02	Scieries et industries connexes	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima, effectifs - de l'indemnité RGPT Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.	01-10-25
125.03	Commerce du bois	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - des indemnités RGPT	01-10-25
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima	01-10-25
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence à charge de l'employeur (chômage temporaire autre que force majeure et allocation de congé de maternité)	01-10-25
132.00.00 (ouv)	Travaux techniques agricoles et horticoles (ouvriers)	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-10-25
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Neutralisation	Indexation négative neutralisée : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de nourriture et de logement - de la prime de séparation	01-10-25

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
133.00	Tabac à fumer, à mâcher et à priser	Neutralisation	<p>Indexation négative neutralisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire 	01-10-25
140.01	Autobus et autocars	Indexation	<p>Pour le personnel roulant des Services occasionnels</p> <p>Indexation de 2,16 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité RGPT horaire - de l'indemnité complémentaire pour les jours de compensation pour travail du dimanche ou JF - des indemnités pour services 1 chauffeur et 2 chauffeurs et plus <p>Salaire horaire en cas de chômage économique 18,0186 EUR Idem maladie, accident du travail, congé éducatif et formation permanente.</p>	01-10-25
146.00	Entreprises forestières	Neutralisation	<p>Indexation négative neutralisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité pour l'entretien des vêtements de travail 	01-10-25
149.01	Electriciens	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de octobre	01-10-25
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	01-10-25
215.00	Habillement et confection	Indexation	<p>Indexation de 0,48 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et partie des effectifs correspondant aux minima 	01-10-25
303.01	Production de films	Neutralisation	<p>Indexation positive neutralisée, conformément au mécanisme de neutralisation sectoriel. La neutralisation de la précédente indexation négative doit être compensée par la neutralisation de l'indexation positive ultérieure.</p>	01-10-25
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<p>Indexation de 0,1358 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima précédents - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme 	01-10-25
332.00.20 (SPMJ)	Services partenaires des maisons de justice	! Info new's	<p>Les 3 secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aide aux justiciables - Aide sociale aux détenus - Espaces-rencontres <p>S'intitulent : <u>Services partenaires maisons de justice</u></p> <p>La classification de fonctions est harmonisée</p>	Rétroactif
332.00.20 (SPMJ)	Services partenaires des maisons de justice	Augm. conv.	<p>Revalorisation barémique avec effet rétroactif au 01/01/2025</p> <p>Cette revalorisation entraîne une mise à jour des montants indexés en 02/2025.</p>	Rétroactif

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	<p>Ouvriers : Indexation de 0 % des salaires minima et effectifs</p> <p>Ouvriers et employés : Indexation de 0 % de l'indemnité de sécurité d'existence en cas de chômage temporaire</p> <p><u>Les salaires et l'indemnité restent inchangés</u></p>	01-10-25
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	01-10-25
Toutes CP	Toutes CP	Frais	<p>Indexation des forfaits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais km mission voiture (trimestriel) - Frais chargement électrique à domicile voiture de société 	01-10-25